

# FAQ COMPANY CUP

---

## 1. Qu'est-ce que la Company Cup ?

Le premier challenge multisports interentreprises d'Europe.

Elle réunit chaque année des milliers participants et des centaines d'entreprises en France et en Suisse.

Le principe est simple : chaque société inscrit ses collaborateurs, clients, partenaires... pour représenter ses couleurs et ainsi challenger de nombreuses autres organisations.

## 2. Quand a-t-elle lieu ?

Le samedi 13 Juin 2020 à Nyon sur le complexe sportif de Colovray.

## 3. Doit-on inscrire un minimum de personne ?

Pas de minimum requis ! Vous pouvez inscrire autant de collaborateurs que vous le souhaitez, dans un ou plusieurs sports.

## 4. Puis-je inscrire une équipe incomplète ?

Lorsque vous inscrivez vos équipes dans un sport collectif, ces dernières doivent être complètes. L'organisation ne constitue pas elle-même des équipes avec plusieurs sociétés.

## 5. Puis-je m'inscrire sur plusieurs sports ?

Les seules combinaisons de sports possibles sont les suivantes (1 sport par demi-journée) : Course à pied et Marche Nordique.

Pour les autres disciplines, un participant ne peut s'inscrire que sur un sport.

## 6. Est-ce que mes amis et ma famille peuvent venir me voir ?



Toutes les épreuves sont libres d'accès, les supporters sont donc les bienvenus ! Par ailleurs différentes animations leurs seront accessibles.

## **7. Les supporters peuvent-ils participer à The Party ?**

Oui, la soirée est en libre accès de 19h00 à 23h.

## **8. Peut-on acheter notre repas The Party sur place ?**

Nous conseillons d'acheter les repas en amont, puisque seulement 200 tickets repas pour la soirée seront mis en vente durant la journée sur le Village de l'événement.

Il vous sera possible de réserver vos tickets via notre boutique en ligne sur <https://www.company-cup.fr/fr/suisse>

## **9. Où pouvons-nous nous garer ?**

Un parking est mis à disposition des participants sur Colovray. Une contrepartie financière sera demandée aux voitures arrivant avec moins de 4 personnes à bord, ceci pour favoriser le covoiturage.

## **10. Quelles sont les conditions d'annulation ?**

Toute inscription reçue par l'organisation, annulée par la suite du fait du client, sera remboursée sous déduction des frais d'annulation énumérés ci-dessous :

- 2 mois et plus avant l'événement : 40CHF HT par participant annulé.
- De 60 à 30 jours avant l'événement : 50% du montant de l'inscription.
- Le mois précédent l'événement : 100% du montant de l'inscription.

Tout changement de sport d'un participant moins d'un mois avant l'événement sera facturé 40CHF HT, sous réserve des places disponibles.

A noter que l'inscription est validée une fois que la facture est émise et réglée sur notre site internet.

